

PRESENTS:

Mmes FRAYSSE, GUITOU, MASSAUD, NICKERT,  
Mrs BERNARD, BLADIER, DELVERT DOUMERC, FOUCHE, GARRIGOU, IZARD, MARIAGE, ROULLAND

ABSENT: Mr PORTAL

Ordre du jour :

- Election du secrétaire de séance.
- Lecture et approbation du compte rendu précédent.
- Lecture et approbation du règlement des cimetières.
- Analyse financière et emprunt de la commune
- RPQS (rapport sur le prix et la qualité du service) de l'eau.
- Tarification Eau 2011
- Avis sur bouclage éventuel avec La BOURIANE étude et conditions.
- Cabinet d'étude pour remplacement conduite Cieurac (DDT G2C DORVAL)
- RPQS (rapport sur le prix et la qualité du service) de l'assainissement.
- Tarification Camping
- Projet enfouissement réseaux
- Adressage : modification du nom des rues et numérotage (système métrique)
- Délibération "extension des compétences du Pays de Souillac Rocamadour"
- Informations et questions diverses.

### **Election du secrétaire de séance**

Mme FRAYSSE Sandrine est sollicitée puis élue en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité des participants.

### **Lecture et approbation du compte rendu précédent.**

Lecture du compte rendu précédent du 16 novembre 2010

- Après rajout de 3 mots, le compte rendu est approuvé et le registre est signé par le conseil municipal.

### **Lecture et approbation du règlement des cimetières.**

Intervention de Sylvie Nickert

Lecture des règlements intérieurs des cimetières de Lanzac et Cieurac ainsi que du règlement intérieur du site cinéraire.

Ces règlements seront affichés à l'entrée des cimetières mais aussi disponibles en mairie et sur le site internet de la commune après validation par la préfecture.

Quelques extraits :

- durée des concessions 30 ans
- columbarium et caveaux cinéraires : emplacements concédés pour 30 ans
- Le Conseil Municipal valide les règlements à l'unanimité

Reprise de la délibération relative aux tarifs avec ajout de la notion de renouvellement

- prix des concessions : 15€ le m<sup>2</sup> pour 30 ans
- renouvellement : 15€ le m<sup>2</sup> pour 30 ans supplémentaires

- prix des cases au columbarium      500€ pour 30 ans
- renouvellement                            même tarif.
- Le Conseil municipal valide ces tarifs à l'unanimité

## Analyse financière et emprunt de la commune

Le maire présente le rapport produit par le trésorier en date du 19 novembre 2010.

L'analyse rétrospective réalisée en début d'année à partir des résultats au 31 décembre 2009 a montré une situation financière saine.

Cette bonne santé financière est la conséquence :

- d'un train de vie modéré inférieur de 20% à la moyenne départementale
- d'un endettement maîtrisé inférieur de 39% à cette même moyenne
- et de bonnes ressources fiscales.

La commune de Lanzac dispose aussi de bonnes marges de manœuvre autant en matière d'endettement qu'en ce qui concerne la fiscalité (ses taux d'imposition de la taxe d'habitation et du foncier bâti sont inférieurs à ceux pratiqués par les communes de taille identique).

Dans l'immédiat, il n'est pas prévu que la commune augmente son produit fiscal au moyen d'une hausse des taux. La décision sera prise lorsque les bases d'imposition de la taxe d'habitation et du foncier bâti seront stabilisées après la prise en compte des 46 maisons neuves du hameau de Mérigou.

On a vu précédemment que la commune ne disposait pas d'excédent disponible pour financer les nouveaux projets et que le prélèvement sur le fonds de roulement ne pouvait suffire.

En accord avec Monsieur le Maire, le financement du projet se fera par emprunt. Les deux scénarios de financement ne se différencieront que par le montant de cet emprunt :

- le premier scénario prévoira le recours à un emprunt de 56 000 € correspondant au financement nécessaire au projet (coût total du projet - subventions - FCTVA) diminué du produit des cessions d'actif enregistrées en 2010 égal à 78000 €.
- Dans le 2nd scénario, le financement nécessaire au projet sera assuré par un emprunt de 130 000 €.

Dans les deux scénarios, le reste du financement proviendra d'un prélèvement sur le fonds de roulement.

M. Doumerc propose un troisième scénario qui consisterait à emprunter la somme de 100 000€ de façon à permettre un fonctionnement cohérent de la commune, mais présenterait l'inconvénient de réduire de façon notable l'autofinancement. Le maire demande à M. Jean-Claude Fouché de compléter l'analyse.

Ce dernier valide les propos de l'étude et confirme que la commune peut aujourd'hui bénéficier d'un emprunt correct pour réaliser les investissements, la première somme sera insuffisante, les études seront à examiner pour 100 000€ et 130 000€.

Plusieurs établissements bancaires vont donc être consultés sur 2 montants 100 000€ et 130 000€ (Banque Populaire, Caisse d'Épargne, Crédit Agricole et DEXIA).

- Le conseil Municipal mandate Mr le Maire pour démarcher les établissements bancaires.

## RPQS (rapport sur le prix et la qualité du service) de l'eau

Intervention de Jean Paul Bladier

Ce rapport est obligatoire et sera consultable sur le site internet de la commune. Le Président de la Commission de l'eau fait lecture du rapport .

Quelques chiffres :    420 abonnés  
                                   69 144m<sup>3</sup> produits  
                                   51 659m<sup>3</sup> facturés (le delta étant lié aux fuites, entretien des châteaux d'eau, essais pompiers...)

## Tarification EAU 2011

L'orientation tarifaire avait été évoquée lors du conseil municipal du 15 décembre 2009,

Le lissage prévu sur 3 ans, permettant d'atteindre la répartition des 60/40 rendue obligatoire par la nouvelle loi sur l'eau, avait été voté.

Loi sur l'eau (art 57 LEMA du 20 décembre 2006), le montant maximal de l'abonnement au service d'eau doit être plafonné par logement desservi à 40% du coût du service pour une consommation d'eau de 120 M3 ainsi que le prix de M3 d'eau (l'eau doit être au même prix pour tous les abonnés d'une même communauté, alimentés par la même ressource).

2011				120 m3	% abt
	Abt	29,73	458	13 616	66,06
	m3	0,3028	48 000	14 534	45,00
			28 150		

→ Le conseil Municipal reconduit à l'unanimité la délibération

### Avis sur bouclage éventuel avec La BOURIANE étude et conditions

Le syndicat de Payrac cède actuellement son réseau au syndicat de la Bouriane.

Des travaux vont donc être entrepris pour renforcer la conduite principale du pompage du Roc jusqu'à Payrac. Mr le Maire propose de demander dans le même temps les conditions administratives ainsi qu'un chiffrage d'une liaison entre les Bruges (commune de Lanzac) et le Clos (commune du Roc) permettant ainsi la réalisation d'un bouclage de sécurité.

→ Le conseil Municipal donne un avis favorable à cette consultation.

### Cabinet d'étude pour remplacement conduite Cieurac (DDT G2C DORVAL)

La conduite d'eau actuelle du pompage de la Payssière jusqu'à Cieurac est très instable et devrait être refaite (suggestions du compte rendu annuel d'affermage de la SAUR depuis de nombreuses années).

La DDT ne réalisant plus d'études de coûts mais seulement l'élaboration d'un cahier des charges, il est proposé de donner mandat à Mr le Maire pour la rédaction d'un nouveau cahier des charges avec la DDT puis de lancer la consultation de Cabinets d'Etudes, sous forme d'appel d'offres, pour le remplacement de la conduite Cieurac/la Payssière, le parcours de la canalisation pouvant être modifié.

→ Le conseil Municipal valide cette proposition, seront consultés les bureaux d'études Dorval et G2C entre autres.

### RPQS (rapport sur le prix et la qualité du service) de l'assainissement.

M. le maire fait lecture du rapport établi pour le service assainissement, ce rapport est obligatoire et sera consultable sur le site internet de la commune.

Quelques chiffres : 279 abonnés  
20 727m<sup>3</sup> facturés

### Tarification Camping

Intervention d'Alain Delvert qui propose une revalorisation des tarifs pour la saison 2011 de 30centimes, tarifs qui n'avaient pas été augmentés en 2010 par rapport à 2009.

Tentes tente :	2.80€
Caravane:	3.80€
Camping car:	3.80€
Adultes:	3.80€ (taxe de séjour incluse)
Enfants (13.ans):	1.60€
Electricité:	3.30€

→ Après avoir délibéré, les tarifs sont mis au vote et adoptés à l'unanimité.

### Projet enfouissement réseaux

Mr le Maire évoque le projet d'enfouissement des réseaux sur l'avenue principale (du parc des loisirs jusqu'au carrefour des Terruches) puis vers le tilleul du vieux chemin jusqu'à faire la liaison jusqu'aux réseaux déjà enterrés.

→ Le conseil Municipal valide le projet à l'unanimité

## Adressage : modification du nom des rues et numérotage (système métrique)

Mr le Maire soumet au conseil le projet de modification du nom des rues du bourg essentiellement et de numérotage sur la base du système métrique.

Après discussions, les membres du conseil attachés à la ruralité du village préfèrent étudier la mise en place d'un plan général (cartographie) de la commune sur la place principale et une amélioration du fléchage des hameaux.

## Délibération "extension des compétences du Pays de Souillac Rocamadour"

M. le Maire rappelle à l'assemblée que la Communauté de Communes avait mis en place deux groupes de travail, en sus de celui sur la petite enfance jeunesse, qui devaient se pencher sur le sport et la santé. A l'issue de leurs études et réflexions, les élus ont alors proposé que l'assemblée communautaire prenne des compétences dans ces domaines qui concernent la totalité de nos habitants.

-1- Soutien financier aux écoles de sports du territoire. Les associations susceptibles d'obtenir une aide devront être agréées par la D.D.C.S.P.P., affiliées à une Fédération Sportive reconnue et disposer d'une structure interne d'apprentissage du sport sous la conduite d'animateurs diplômés.

Nota : La D.D.C.S.P.P. (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations) a intégré les activités de l'ex D.D.J.S. (Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports).

-2- Etude, création et gestion de Maisons de santé Pluri-Professionnelles.

→ Le conseil Municipal vote favorablement à l'unanimité

## Informations et questions diverses

- 1) Don en faveur de la commune : la Société QUENOUILLE domicilié à St Crépin Carluçet a fait un don à la commune de la somme de 300€ pour les associations. Ce don n'est assorti d'aucune charge ou condition.  
→ Le conseil municipal accepte ce don à l'unanimité
- 2) Le 16 décembre 2010, le tribunal administratif doit statuer sur le recours administratif en cours (Association pour la Protection de l'Environnement de Lanzac contre Mairie « affaire Permis de Construire Domaine de Lanzac »).
- 3) Bilan très positif de la visite du musée campanaire, Mr Jean Pierre Delvert, président de l'association a pris contact avec la fondation du patrimoine pour une adhésion permettant une aide à la restauration des cloches de l'église ; le lancement de la souscription pourrait être envisagé vers le 13/08/2010 par convention tripartite : Association les Amis du clocher de Lanzac, Fondation du Patrimoine, Mairie.  
Assemblée générale de l'association le 3/02/2011, nouveau concert en programmation le 20/05/2011
- 4) Accord pour la pose de rideaux roulants à l'école donné à la Sté CASSAGNADE.
- 5) Droit de préemption non exercé sur la propriété du vieux chemin de Mme DUDON Suzanne.

Fin de séance à 00H20.